

Actualité



## Electricité : option Heures Pleines/Heures Creuses, vérifiez son intérêt financier

En électricité, il existe plusieurs options tarifaires. Les 2 principales sont :

- ✓ Base: le prix de l'électricité est le même tout le temps,
- ✓ Heures pleines / Heures Creuses: le prix varie selon l'heure de consommation. Il y a 8 heures creuses, avec un prix plus faible (la nuit et/ou en milieu de journée) qu'en heures pleines. Les horaires des heures creuses sont indiquées sur vos factures.

L'option Heures pleines/Heures creuses est moins intéressante financièrement qu'auparavant pour un grand nombre de consommateurs de plus si vous êtes en télétravail actuellement, et donc toute la journée chez vous, vous consommez plus en journée. Si vous avez un contrat avec un tarif Heures Pleines / Heures Creuses, renseignez-vous.

Le mieux est de vérifier si votre contrat actuel est adapté à vos usages. Vous pouvez pour cela utiliser l'outil du médiateur national de l'énergie pour réaliser vous-même une simulation.

> [Consulter la calculatrice « Option Base ou Heures pleines/Heures creuses » pour faire une simulation de votre facture en fonction de votre consommation.](#)

Par exemple, actuellement, pour un logement avec un contrat au tarif réglementé de vente d'électricité d'une puissance de 9KVA et une consommation annuelle de 10 000 kWh, il faut faire fonctionner les appareils les plus énergivores 48% du temps en heures creuses pour que l'option HP/HC soit intéressante.

Si après renseignement, vous réalisez que votre offre actuelle n'est pas si intéressante financièrement, n'hésitez pas à la comparer avec toutes les offres du marché. Il en existe une centaine proposées par une quarantaine de fournisseurs. Le médiateur national de l'énergie

recommande d'utiliser [son comparateur](#) en vous munissant d'une facture pour connaître la consommation annuelle de votre foyer. Il s'agit d'un outil indépendant de tous les acteurs du secteur. Aucune information personnelle ne vous sera demandée.

> Lire l'article paru le 29 octobre 2020 qui reprend une enquête de « 60 millions de consommateurs » : [Électricité : le tarif heures creuses, ça ne vaut plus le coup !](#)

	<p>Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits : Je consulte le site internet <a href="http://www.energie-info.fr">www.energie-info.fr</a> ou je contacte le</p>	<p><b>0 800 112 212</b> <small>Service &amp; appel gratuits</small></p>
---	---	---